



Fiche Conseils sur l'Impact et les Indicateurs

Domaine d'impact 4 : consolidation de la paix et relèvement

La fiche conseil suivante fournit des conseils aux partenaires potentiels de la WPHF sur le domaine d'impact 4 : consolidation de la paix et relèvement, ainsi que sur les indicateurs requis pour les rapports, et les autres indicateurs suggérés à utiliser pour mesurer et suivre les progrès et les résultats du projet.

À propos de la protection des femmes et des filles :

Dans cette thématique, l'impact attendu est ***La consolidation de la paix, l'autonomisation économique et l'inclusion des femmes et des jeunes femmes dans les contextes de crise et de conflit sont renforcées***

Il peut s'agir d'une variété d'approches d'intervention qui contribuent au renforcement de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes femmes, à l'amélioration de la cohésion sociale dans les communautés, et au renforcement de la consolidation de la paix dans les contextes de crise et de conflit. En voici quelques exemples :

- ▶ Projets communautaires conjoints ou initiatives locales entre communautés visant à renforcer la cohésion sociale (par exemple : économiques, culturels, etc.)
- ▶ Renforcement de la confiance et de la cohésion entre communautés hôtes et populations déplacées
- ▶ Campagnes de plaidoyer menées par des femmes et sessions d'information sur l'importance de la participation des femmes et de l'égalité de participation dans les processus de consolidation de la paix et de relèvement post-crise
- ▶ Élaboration de notes d'orientation, de supports médiatiques ou de recherches sur la participation des femmes aux processus politiques
- ▶ Renforcement des capacités des organisations de défense des droits des femmes ou dirigées par des femmes en matière de plaidoyer ou d'assistance technique pour soutenir la participation des femmes en tant que décideuses
- ▶ Renforcement de la résilience socio-économique et de l'autonomisation économique à travers des initiatives de moyens de subsistance sensibles au genre, des placements professionnels, des dispositifs d'adéquation des compétences et des opportunités de travail rémunéré décent
- ▶ Formations professionnelles sur de nouvelles activités génératrices de revenus (AGR) et la gestion d'entreprise
- ▶ Développement des capacités et accompagnement des femmes créant de petites entreprises ou engagées dans des initiatives collectives et coopératives dans des contextes de consolidation de la paix et de relèvement post-conflit
- ▶ Mise en place de solutions communautaires d'épargne et de crédit pour permettre aux femmes de lancer ou renforcer des activités génératrices de revenus dans des contextes de consolidation de la paix et post-conflit
- ▶ Plaidoyer en faveur de nouvelles politiques et plans de consolidation de la paix et de relèvement post-crise

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive et les OSC doivent concevoir leurs projets en fonction des besoins spécifiques de leur contexte.

Résultats escomptés

Dans la **section 3** de la proposition programmatique, les résultats (ou changements) attendus doivent être décrits sous forme narrative, ainsi que la manière dont ils contribueront à l'impact global.

Un **changement escompté** représente les **changements** à court, moyen ou long terme que l'on s'attend à voir se réaliser si les interventions, activités et produits sont mis en œuvre.

Plus précisément, cette section devrait répondre aux questions suivantes :

- ▶ Quels sont les résultats (changements) escomptés que le projet souhaite atteindre, en fonction des problèmes identifiés ?
- ▶ Quelles stratégies ou approches utiliserez-vous pour implémenter les interventions et activités ?
- ▶ Comment vos produits et activités adressent-ils directement les dynamiques de conflit et de crise, ainsi que les angles femme-paix-sécurité et action humanitaire ?
- ▶ Qui bénéficiera de ces interventions ?
- ▶ Comment vos projets construisent-ils sur des structures existantes au niveau communautaires ou locales ? Ou bien remplissent-ils un gap identifié ?

Dans l'annexe A, les OSC développeront un cadre de résultats en fonction des interventions, ainsi qu'un énoncé des résultats développé pour le projet et qui contribue à son impact. Il est recommandé de ne développer qu'un (1) seul résultat.

Produits, activités et période

L'annexe A du modèle de proposition met en évidence les produits et les activités que votre organisation réalisera, ainsi que la période durant laquelle chaque activité est planifiée. L'addition de tous vos produits mène à votre résultat : somme des produits = résultat.

Produit : Un produit est un service ou une action achevée qui est réalisé(e) par votre organisation, sur la base d'un groupe d'activités. Un produit est rédigé de la manière suivante : *Opportunités de renforcement des capacités offertes aux organisations des droits des femmes sur le plaidoyer et la participation.*

Activité : Action réalisée par votre organisation à l'aide de ressources humaines et financières. Une activité est spécifique et rédigée de la manière suivante : *formation pour 25 OSC aux compétences de plaidoyer et leadership pour la consolidation de la paix.* Vous devez avoir plusieurs activités contribuant au résultat et être aussi précis que possible.

Période : date à laquelle chaque activité est planifiée. Le mois et l'année doivent être précisés.

Le nombre de produits et d'activités dépend de plusieurs facteurs, notamment des ressources humaines et financières disponibles, de la portée et de la durée de votre projet et de ce qui est nécessaire pour contribuer au changement attendu.

Exemple:

Produits	Activités	Période
Produit 1 : Formation technique des femmes à la création de petites entreprises et à des activités génératrices de revenus réalisées	• Formation de 50 femmes (25 femmes adultes et 25 jeunes femmes) sur la planification d'entreprise et le développement de produits • Formation de 50 femmes sur les compétences en négociation et le marketing • Accompagnement de 50 femmes sur la gestion opérationnelle et le suivi de leurs activités économiques	Jan 2026 Fév-Avril 2026

Mesurer la consolidation de la paix et le relèvement (indicateurs requis)

Au niveau de l'**impact**, les organisations **sont tenues d'utiliser au moins deux (2)** des indicateurs suivants afin de démontrer le changement à ce niveau, comme noté dans le modèle de propositions :

1. Nombre de femmes et de jeunes femmes ayant un pouvoir accru grâce à l'accès à des ressources économiques productives dans des contextes de consolidation de la paix et de relèvement
2. Nombre de femmes et de jeunes femmes ayant créé de nouvelles entreprises et activités génératrices dans des contextes de consolidation de la paix et de relèvement
3. Nombre d'OSC ayant contribué à ou influencé les processus de gouvernance, de consolidation de la paix et de relèvement post-conflit ou post-crise sensibles au genre
4. Types d'interventions de cohésion sociale renforçant la confiance et la collaboration communautaires dans le cadre des processus de consolidation de la paix et de relèvement
5. Nombre de femmes participant aux processus politiques et de prise de décision dans les contextes de consolidation de la paix et de relèvement

Au niveau du **résultat**, vous devez développer un indicateur pour démontrer le changement. De plus, les deux indicateurs de portée suivants sont obligatoires :

1. Nombre de personnes bénéficiant directement de l'intervention (par sexe ou âge¹)
2. Nombre de personnes bénéficiant indirectement de l'intervention

Tableau 1 : Définitions des indicateurs (indicateurs obligatoires)

Indicateurs obligatoires	Définitions
Indicateur d'impact 1 Nombre de femmes et de jeunes femmes ayant un pouvoir accru grâce à l'accès à des ressources économiques productives dans des contextes de consolidation de la paix et de relèvement	Cet indicateur est quantitatif et comptabilise le nombre total de femmes ou de jeunes femmes ayant déclaré une augmentation de leur capacité d'agir (<i>agency</i>) grâce à l'amélioration de leurs ressources économiques dans le cadre de votre projet WPHF. La capacité d'agir peut désigner une plus grande confiance en soi, une participation accrue ou un rôle de leadership dans la prise de décision, en lien avec l'autonomisation économique et les bénéfices économiques reçus. Par exemple, il peut s'agir de femmes déclarant une participation, une influence et/ou un leadership accru dans les décisions au sein du ménage ou dans les processus décisionnels communautaires, en raison d'une contribution économique renforcée ou des bénéfices issus des activités de relèvement économique mises en œuvre. Cet indicateur ne mesure pas le nombre de femmes ayant eu accès à des ressources économiques (ces données peuvent être couvertes au niveau des produits/outputs). Il met plutôt en évidence le changement dans la capacité des femmes à exercer leur voix, leur influence et leur participation aux décisions grâce à l'amélioration de leurs ressources économiques (ce changement peut notamment être mesuré via une enquête). Vous pouvez déclarer le nombre total et il n'est pas obligatoire d'utiliser un pourcentage. Si vous souhaitez également fournir un pourcentage, celui-ci est calculé en divisant le nombre total de femmes ayant déclaré une plus grande capacité d'agir par le nombre total de femmes enquêtées dans la zone cible. Par exemple : 60 % (75 sur 150 femmes). Cet indicateur doit être ventilé par groupe d'âge (18-29 ans et 30 ans et plus), lorsque cela est possible. D'autres variables peuvent être ajoutées, comme les personnes en situation de handicap, les ménages dirigés par des femmes, les personnes réfugiées ou issues des communautés hôtes, ou d'autres facteurs d'intersection pertinents.

¹ La **déségrégation des données** doit être effectuée par sexe (femmes/filles et hommes/garçons, ou, le cas échéant, personnes issues des communautés LGBTQI+) et par groupe d'âge (0-17 ans, 18-29 ans et 30 ans et plus). D'autres catégories de ventilation peuvent également être utilisées, selon la pertinence du contexte, notamment : les personnes en situation de handicap, les personnes déplacées internes (PDI), les réfugié(e)s, les ménages dirigés par des femmes, etc.

Indicateurs obligatoires	Définitions
Indicateur d'impact 2 Nombre de femmes et de jeunes femmes ayant créé de nouvelles entreprises et activités génératrices dans des contextes de consolidation de la paix et de relèvement	Cet indicateur mesure également le nombre de femmes ou de jeunes femmes ayant créé ou lancé de nouvelles entreprises ou activités génératrices de revenus à la suite de votre projet. Les entreprises et activités génératrices de revenus peuvent être de toute taille ou dans tout secteur, mais ne doivent pas uniquement reproduire des rôles de genre traditionnels (par exemple la fabrication de savon), et peuvent inclure des domaines non traditionnels ou innovants (par exemple l'énergie solaire, la mécanique). Ces activités peuvent être menées individuellement ou en groupe (groupes d'entraide, coopératives ou autres formes formelles ou informelles). Dans le cas d'activités de groupe, tous les membres doivent être comptabilisés. En plus du nombre de femmes ou de jeunes femmes ayant créé de nouvelles activités économiques, le type d'activité doit être rapporté. L'indicateur ne mesure pas la viabilité ou la rentabilité de l'activité, mais il est recommandé de documenter également les revenus générés, car cela reflète l'amélioration de la capacité des femmes à prospérer. Pour les projets axés sur le renforcement d'activités existantes, les OSC peuvent adapter l'indicateur comme suit : « Nombre de femmes ayant renforcé leurs activités génératrices de revenus pour soutenir leur relèvement économique ». Le renforcement peut inclure l'expansion, la montée en échelle, le réinvestissement ou l'embauche d'autres femmes. Cet indicateur doit être ventilé par groupe d'âge (18-29 ans et 30 ans et plus), lorsque cela est possible. D'autres désagréments peuvent être ajoutés selon le contexte.
Indicateur d'impact 3 Nombre d'OSC ayant contribué à ou influencé les processus de gouvernance, de consolidation de la paix et de relèvement post-conflit ou post-crise sensibles au genre	Reconnaissant que la consolidation de la paix et le relèvement sont des processus de long terme, cet indicateur mesure à la fois le nombre et la description des processus dans lesquels des femmes leaders et des OSC ont pu contribuer de manière significative ou influencer les efforts de consolidation de la paix et de relèvement sensibles au genre aux niveaux local, régional ou national. Par exemple, cela peut inclure des contributions à l'intégration du langage sensible au genre, à la budgétisation sensible au genre et à des engagements financiers en faveur des besoins et priorités des femmes dans les politiques ou plans de paix et de relèvement.
Indicateur d'impact 4 Types d'interventions de cohésion sociale renforçant la confiance et la collaboration communautaires dans le cadre des processus de consolidation de la paix et de relèvement	Cet indicateur est qualitatif et décrit de manière narrative les types d'interventions mises en œuvre ayant contribué directement au renforcement de la cohésion sociale² dans les communautés. La cohésion sociale est définie comme un sentiment d'objectif partagé, de confiance et de volonté de coopération entre les membres d'un groupe donné, entre différents groupes, et entre les populations et l'État³. Plus précisément, l'indicateur observe les changements de confiance, de solidarité et de collaboration entre les membres des communautés, y compris les personnes déplacées de force et les communautés hôtes. Les exemples peuvent inclure des interventions favorisant l'intégration des populations déplacées dans les activités communautaires et les processus décisionnels, des projets communautaires conjoints, des mécanismes de résolution des conflits, des opportunités économiques ciblées pour les groupes exclus, des structures communautaires inclusives dans les postes de leadership, des événements célébrant la diversité, des programmes ciblant les groupes

² Voir https://www.international-alert.org/app/uploads/2023/11/ENG_Qudra2-Guidance-Note-5-Measuring-social-cohesion.pdf (en anglais)

³ Voir <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/96b682aa-c330-518e-ab56-7ad0cadabb0e/content> (en anglais)

Indicateurs obligatoires	Définitions
	marginalisés, ou des actions de plaidoyer visant à réduire les inégalités et la discrimination.
Indicateur d'impact 5 Nombre de femmes participant aux processus politiques et de prise de décision dans les contextes de consolidation de la paix et de relèvement	Cet indicateur est quantitatif et comptabilise le nombre total de femmes participant activement aux processus de prise de décision à la suite des interventions de votre projet WPHF. Cela peut inclure des comités ou forums communautaires, des organes de gouvernance au niveau local ou régional, ou des processus politiques tels que des élections ou des initiatives de consolidation de la paix et de relèvement. Cet indicateur doit être ventilé par groupe d'âge (0-17 ans, 18-29 ans et 30 ans et plus), lorsque cela est possible.

Les indicateurs de portée sont inclus au niveau du résultat dans le cadre de résultats. Le reporting pour ces indicateurs est uniquement annuel.

Indicateurs de portée	
Nombre de personnes bénéficiant directement de la réponse (par sexe, groupe d'âge ou autres variables)	Les bénéficiaires directs sont les personnes, groupes ou organisations qui bénéficient directement de votre intervention ou qui sont les destinataires directs de vos activités. Les bénéficiaires directs correspondent aux groupes cibles du projet. Les bénéficiaires directs doivent être ventilés par sexe et par groupe d'âge (0-17 ans, 18-29 ans et 30 ans et plus). D'autres catégories de ventilation peuvent être ajoutées si nécessaire (par exemple : personnes en situation de handicap, personnes déplacées internes (PDI), réfugié(e)s, membres des communautés hôtes, ménages dirigés par des femmes, parties prenantes, etc.).
Nombre de personnes bénéficiant indirectement de la réponse	Les bénéficiaires indirects sont les personnes, groupes ou organisations qui ne sont pas directement visés par vos interventions, mais qui en bénéficient indirectement. Il peut s'agir d'autres membres de la communauté ou de membres de la famille qui tirent un bénéfice des interventions menées auprès des bénéficiaires directs. Le calcul des bénéficiaires indirects est généralement effectué en utilisant la taille moyenne des ménages et en la multipliant par le nombre de bénéficiaires directs. Bien que cette méthode puisse entraîner un certain double comptage, l'utilisation d'une taille moyenne prudente permet de limiter ce risque. Par exemple, si la taille moyenne d'un ménage est de 5 personnes et que le nombre de bénéficiaires directs est de 100, le calcul sera : $5 \times 100 = 500$ bénéficiaires indirects. Les bénéficiaires indirects n'ont pas besoin d'être ventilés par sexe, âge ou autres catégories.

Autres indicateurs de résultat suggérés⁴

En outre, les OSC peuvent ajouter un indicateur supplémentaire pertinent pour leurs projets. Celui-ci doit être inclus dans le **cadre de résultats**. L'indicateur doit être en mesure de démontrer le changement attendu que le projet vise à réaliser sur la base des interventions.

Les indicateurs suivants ne sont que des **suggestions** destinées à vous guider dans la définition de vos indicateurs. Ils ne sont pas obligatoires.

⁴ Il convient de trouver un équilibre entre les indicateurs quantitatifs et **qualitatifs**. Les indicateurs qualitatifs vous permettent d'explorer en profondeur les expériences, les opinions et les perceptions des individus et des groupes et contribuent à expliquer "comment" et "pourquoi" les changements se sont produits.

Autres indicateurs de résultat suggérés	Définitions
Type d'interventions mises en œuvre par les OSC pour renforcer la participation des femmes aux processus politiques dans les contextes de consolidation de la paix	Il s'agit d'un indicateur qualitatif qui décrit les types d'actions ou de stratégies mises en place par votre organisation pour faciliter la participation des femmes aux processus politiques dans des contextes de consolidation de la paix. Cela peut inclure des activités telles que des campagnes de plaidoyer, des sessions d'information sur l'importance de l'implication des femmes et de l'égalité de participation, l'élaboration de notes d'orientation, de supports médiatiques ou de recherches sur la participation des femmes, des formations en plaidoyer, ou encore la fourniture d'une assistance technique pour soutenir la participation des femmes en tant que décideuses. Ces interventions peuvent être ponctuelles ou continues tout au long de votre projet WPHF.
Types de revendications élaborées et présentées pour des politiques et plans sensibles au genre	Il s'agit d'un indicateur qualitatif qui décrit les types de revendications ou de recommandations formulées avec le soutien de votre projet WPHF en vue de l'élaboration de plans ou de politiques sensibles au genre dans des contextes de consolidation de la paix. Les plans et/ou politiques sensibles au genre peuvent inclure l'intégration de termes relatifs aux femmes ou au genre dans des documents clés, la prise en compte de la violence sexuelle et fondée sur le genre (VSBG) comme enjeu de paix et de sécurité, ou encore l'inclusion de sujets liés à l'égalité de genre et d'un langage sensible au genre dans les plans ou politiques de relèvement.
Nombre de femmes déplacées de force soutenues pour une plus grande participation économique et politique	Il s'agit d'un indicateur quantitatif qui comptabilise le nombre total de femmes déplacées de force à la suite de persécutions, conflits, violences, catastrophes naturelles ou violations des droits humains (telles que les réfugiées, les personnes déplacées internes ou les demandeuses d'asile), et ayant reçu un soutien direct dans le cadre de votre projet. Le soutien comprend la participation à des activités de relèvement économique telles que l'emploi ou des activités d'autonomisation économique, ou la participation à des processus décisionnels politiques, ou encore l'engagement en tant qu'agentes de changement aux niveaux local, régional ou national. Lorsque cela est possible, cet indicateur doit être ventilé par groupe d'âge (0-17 ans, 18-29 ans et 30 ans et plus). D'autres désaggrégations peuvent être ajoutées selon le contexte.
Nombre et types d'initiatives mises en œuvre pour soutenir l'accès, la propriété et/ou l'héritage foncier des femmes	Cet indicateur est à la fois quantitatif et qualitatif. Il comprend le nombre et la description des initiatives mises en œuvre par votre organisation dans le cadre du projet WPHF et contribuant à l'accès des femmes à la terre, à la propriété foncière et/ou aux droits d'héritage. Cela peut inclure des initiatives de plaidoyer auprès des autorités, des activités de sensibilisation ou de formation sur les droits fonciers ou successoraux, l'accompagnement des femmes dans leurs démarches d'héritage, des campagnes d'information sur les droits liés à la terre et à l'héritage, ainsi que toute autre activité visant à soutenir l'accès des femmes à la terre et/ou à l'héritage. Il convient de rapporter à la fois le nombre d'initiatives et leur description.